

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/333 du 23 JUIN 1979
portant nomination de Monsieur NKOUKA Nazaire,
Ingénieur Agricole en qualité de Directeur des
Affaires Scientifiques.--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er..- Monsieur NKOUKA Nazaire, Ingénieur Agricole, est nommé
Directeur des Affaires Scientifiques à la Direction Générale de la Recherche
Scientifique.

Article 2..- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./..

Brazzaville, le 23 JUIN 1979

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de la Culture, des Arts
et des Sports, Chargé de la Recherche
Scientifique

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA..-

Le Ministre des Finances

Jean-Baptiste TATI-LOUTARD..-

P. Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux, en mission
Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales,

Henri LOPES..-

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.